



## Le métier d'urbaniste

### Une démarche globale pour une organisation maîtrisée et réfléchie des territoires

Face aux transformations des villes et des espaces ruraux, à la nécessité de garantir la qualité du cadre de vie et de préserver les espaces naturels ou productifs, le développement durable des territoires s'impose à tous.

### La notion d'urbanisme

L'urbanisme est une discipline à la croisée de tous ces enjeux. C'est une démarche globale qui a pour objet de proposer une organisation réfléchie des espaces naturels, ruraux, urbains dans le respect de l'intérêt général et dans la recherche des équilibres des territoires. La pratique de l'urbanisme se décline à différentes échelles et s'inscrit dans les logiques de l'aménagement du territoire et du développement durable.

### Les missions de l'urbaniste

L'urbaniste est le professionnel qui, au côté des collectivités locales, doit être en capacité de mettre en œuvre dans les territoires toutes les dimensions d'un projet, de façon concrète et intégrée.

#### ► Aider et préparer les politiques publiques de la ville

À l'échelle de la commune, de la communauté d'agglomération, ou d'un territoire, l'urbaniste analyse le fonctionnement d'un secteur (tissu urbain, espace agricole, espace naturel) et planifie son évolution. Il imagine des scénarios pour organiser le territoire dans l'espace, à partir d'un projet politique conçu par les élus.

Il inscrit son action dans les politiques publiques et les réglementations : lois, droit de l'urbanisme, droit des sols... Il prépare et rédige des documents de planification urbaine : PLU (plan local d'urbanisme), PDU (plan de déplacements urbains), PADD (projet d'aménagement et de développement durable), PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine), PLH (programme local de l'habitat)... Il les présente aux élus, qui, en dernière analyse, décident.

#### ► Concevoir et mettre en œuvre les projets urbains

Quand il conçoit un projet, l'urbaniste s'intéresse autant à sa globalité qu'au moindre de ses détails. Il doit articuler entre elles une multitude de thématiques : logement, emploi, déplacements, équipements publics, convivialité, environnement... Il doit répondre à un cahier des charges précis. Il rencontre les différents acteurs de la ville : élus, financeurs, commerçants, habitants. Fréquemment, il anime des réunions publiques pour présenter les projets d'aménagement des quartiers.

### Diplôme et qualification

Les urbanistes peuvent avoir des formations d'origines diverses : master en urbanisme et aménagement, diplômes d'architecte, d'ingénieur, de paysagiste ...

L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) a ainsi été créé pour permettre aux donneurs d'ordre, aux employeurs, de bien identifier les urbanistes.

La qualification d'urbaniste est attribuée par la combinaison de deux séries de critères : la formation et la pratique professionnelle d'une durée suffisante après l'obtention du diplôme.

Par ailleurs, la Société Française des Urbanistes (SFU) est une association indépendante composée d'urbanistes professionnels qui instaure un débat permanent sur l'organisation des villes et des territoires et sur l'évolution des populations et des activités qui les occupent. Elle formule des propositions et fait connaître par tous les moyens la spécificité de l'urbanisme et la profession d'urbaniste.



© Bruno Lebreton

Point de départ de la « causerie itinérante », au pied de la grotte du Champ de Foire.

### L'exemple de la Commune de Saint-Sauvant

#### Révision du POS en PLU avec évaluation environnementale

« Fin 2011, la Commune de Saint-Sauvant a lancé un appel à candidature pour la Révision de son POS en PLU avec une évaluation environnementale. Le cahier des charges élaboré par la Commune exprimait alors la volonté d'associer la population à ce projet par une démarche participative conséquente. Cette démarche innovante et ce cahier des charges atypique ont attisé notre curiosité et nous ont conduit à répondre à l'appel à candidature.

La première phase du projet, appelée « **Diagnostic de territoire** », consiste à dresser un portrait du territoire de manière transversale, avec des approches croisées mêlant paysage, urbanisme, économie, environnement. Un premier atelier a été organisé avec les habitants pour répondre à la question « Quelle est votre vision de votre territoire ? ». Ils se sont exprimés à l'aide de témoignages, cartographies et photographies. En parallèle, les élèves de l'école ont réalisé un travail d'identification par des dessins, poèmes et photos, des lieux de la commune qu'ils affectionnent particulièrement... Cette double approche (habitants /enfants) a permis de mettre en lumière un patrimoine « plus modeste » ou tout simplement plus confidentiel, moins reconnu d'un point de vue touristique, mais tout aussi important à valoriser pour les habitants et les usagers du quotidien. Ces points ont permis de dessiner un parcours de découverte qui a donné lieu à une « causerie itinérante » (randonnée et échange) en juillet 2014, et réuni une cinquantaine de personnes.

La seconde phase, appelée « **Phase d'enjeux** », a également été ponctuée d'ateliers répondant cette fois-ci à la question « Quel Saint-Sauvant pour demain ? ». Elle a débouché sur la rédaction d'un « **PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables** », dont le contenu s'est basé sur les synthèses de ces « ateliers enjeux » et qui a été rédigé avec les élus. Le PADD se traduit, au final, par un « **zonage et règlement** ». Le PLU de Saint-Sauvant devrait être approuvé d'ici la fin de l'année 2016.

Ainsi, malgré le cadre strict imposé et le document réglementaire produit, la démarche d'élaboration du PLU a été largement enrichie grâce à la volonté de la Commune d'impliquer ses habitants et à la forte mobilisation de ces derniers. Cette dynamique participative a permis une prise de conscience de la globalité de la commune en tenant compte à la fois du patrimoine remarquable, des usages et des lieux de vie. Chacun se sent alors responsable de sa commune, de sa préservation et de son évolution. Cette démarche nous rend également très confiants quant à la bonne utilisation et à l'appropriation du PLU par les élus puisqu'ils l'ont eux-mêmes fabriqué et qu'ils l'incarnent véritablement. »

Claire Roirand, architecte urbaniste, atelier Urbanova



Kakémonos reprenant les phrases des enfants de l'école venant ponctuer certaines étapes de la « causerie itinérante ».

« Dès 2008, nous avons engagé une longue réflexion sur le futur PLU de la commune avec, dès le départ, la volonté d'intégrer une démarche participative dans le cahier des charges. L'atelier Urbanova, qui a été retenu, a su s'adapter à l'envie de la Commune, bien que la démarche soit innovante et assez inhabituelle. Ils ont su ajuster la procédure pour y intégrer cette dimension participative, tout en respectant le carcan réglementaire imposé par ce type d'étude. Dans cette optique, nous avons mis en place des ateliers avec les habitants et les enfants de l'école, qui ont donné lieu à des expositions, rencontres et débats enrichissants venus alimenter le travail des professionnels. Plus concrètement, cette étude a permis de dégager des axes stratégiques pour notre commune : nous nous sommes concentrés sur le bourg, avec le souhait de préserver au mieux l'environnement agricole et de limiter ainsi l'étalement urbain. Nous avons pris, par exemple, le parti de ne pas construire de lotissement et de nous focaliser sur la réhabilitation du centre-bourg qui compte une quarantaine de logements vacants selon le dernier recensement. Cette démarche participative a permis des échanges productifs autour de l'identité forte de la commune, qui n'en a été que renforcée. »

Bruno Lebreton, Adjoint au Maire de Saint-Sauvant



Programme de l'après-midi de la « causerie itinérante ».

#### Maître d'Ouvrage :

- Commune de Saint-Sauvant

#### Equipe de Maîtrise d'Œuvre :

- Atelier Urbanova (architecte-urbaniste mandataire)
- Geniplant (paysagiste)
- Eve Lagleyze (environnementaliste)

#### ➔ Pour plus d'informations :

► Cet article a été précédé d'une présentation du métier d'architecte. Un prochain article sera consacré au métier de paysagiste.

Article réalisé avec le soutien de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU)

28 avenue Léon Blum • 31500 Toulouse • 05 62 27 07 34 • opqu@free.fr • www.opqu.org

Société Française des Urbanistes (SFU)

26 rue de l'Echiquier • 75010 Paris • 01 45 39 69 53 • sfu@urbanistes.com • www.urbanistes.com

© Urbanova